



SYNTHESE DES AVIS ET REPONSES APPORTES PAR ARCHE AGGLO – Axe 2

CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PLAN CLIMAT

2.1.1 Proposer aux habitants une aide financière à l'acquisition d'un vélo ou vélo à assistance électrique (VAE)

Remarques :

L'utilisation du vélo dépend plus de la mise en place d'un plan global comprenant la réalisation de liaisons sécurisées, agréables pour les cyclistes afin de les inciter à privilégier ce mode de transport, que de subvention à l'achat de vélo.

Des subventions généralisées à l'achat de vélo ont un effet « saupoudrage » sans réelle efficacité, sachant qu'il existe des vélos peu onéreux sur le marché de l'occasion, que des effets d'aubaine peuvent se produire, par exemple des vélos peuvent faire l'objet de subvention alors qu'ils sont utilisés dans un objectif de loisir uniquement, c'est-à-dire éloigné de l'objectif du PCAET.

Nos recommandations :

Développer des incitations financières afin de développer l'usage du vélo pour :

- Transporter des petits enfants (par exemple à l'école)
- Faire des courses
- Le cas échéant, livrer des petits colis (ex : livraison de repas à domicile)

Moyens :

- Faire connaître des vélos type : vélo tricycle, vélo cargo, mamachari
- publicité, information de ces moyens (par exemple : Location d'un commerce avec vitrine visible des automobilistes, comme des personnes se rendant au centre-ville
- Vitrine partagée par rotation entre vélocistes
- Incitations financières de l'EPCI : Possibilité de location pour essais gratuits (Par exemple : 3 jours de location pris en charge par la commune, plafond 200 € / location, déduit du prix d'achat si acquisition)
- Les subventions ne devraient être effectives que pour ce type de vélo et ces usages.

Jean-Claude Carelle, Conseiller Municipal Tournon Sur Rhône

Si je comprends bien 7500€ d'aide à l'achat de vélos et 5000€ de frais de communication ? N'y a-t-il pas disproportion ? j'ose croire que les 7500 sont par an et les 5000 pour la totalité mais tout de même !

De plus aucune condition de ressources ? c'est choquant ! ni d'usage ? toucher une aide pour acheter un vélo loisir me semble indécent ...

Babeth Duclaux, citoyenne

Dans le document du PCAET détaillant cette proposition, il est noté que cette aide de 150€, dans la limite de 10% du prix du vélo, est ouverte à n'importe quel type de vélo et sans condition de ressource.

Cela ne me semble pas opportun, cette aide doit être mieux conditionnée pour ne pas créer d'effet d'aubaine pour des usages de loisirs qui ne correspondrait pas aux objectifs du PCAET. Je me permets donc d'avancer l'idée que cette aide pourrait envisager sous 2 types :

- Foyer modeste : aide pour tout type de vélo (mécanique ou VAE) jusqu'à 20% du prix du vélo. Ce type de ménage a besoin d'une part d'aide plus importante. En complément, il pourrait être aussi envisagé une aide alternative à la réparation (par exemple 50€ maximum et jusqu'à 50% du prix des réparation).
- Tout foyer : aide de 150€ dans la limite de 10% du prix du vélo (pour garder les conditions que vous avez prévues) qui serait orientée pour un usage vélo utilitaire (VAE, vélo cargo ...). Cette aide pourrait être mise en place soit directement à l'achat d'un vélo, soit, en lien avec les vélocistes locaux, pour permettre la location d'un vélo de ce type et qui se transformerait en réduction d'achat si c'est suivi d'achat du vélo. Cela permettrait d'essayer avant d'envisager un achat potentiellement onéreux.

Outre ces remarques sur cette aide, il me semble qu'une politique vélo ne peut être réduite à l'aide à l'achat de vélo. Il faut créer tout un écosystème qui va autour : des itinéraires cyclables directes, sécurisés, jalonnés et balisés, du stationnement (arceaux, box sécurisés) et des incitations aux changements des comportements (campagne publicitaire, journée d'animation autour de ce thème, forfait mobilité durable pour les fonctionnaires territoriaux ...)

De plus, il est dommageable qu'il n'y ait pas d'objectifs chiffrés plus précis (part modale du vélo, nombre d'élève, de salariés qui utilisent le vélo pour aller à l'école ou au travail...).

Jeremy Deschaux, citoyen, Tournon sur Rhône

Réponses :

Les remarques portent principalement sur :

- Une aide limitée aux usages utilitaires, et non à un usage loisirs ;
- Une aide adaptée aux conditions de revenus ;
- Des liens renforcés entre location de vélo et achat, avec les vélocistes ;
- Des actions complémentaires nécessaires.

Il est proposé de modifier la fiche action pour tenir compte de ces remarques :

- **aide uniquement pour l'acquisition de VAE** (les vélos cargo, utilitaires électriques sont également pris en compte) : en effet, l'ouverture de l'aide à l'ensemble des vélos risquerait de créer un effet d'opportunité, et du saupoudrage.

- **proposer des ateliers réparation**, avec les associations locales, pour les vélos musculaires

- **établir des partenariats avec les vélocistes**, afin de favoriser les commerces locaux, et de faire le lien entre la location et l'achat (voir s'il est possible de bénéficier de l'aide uniquement pour l'achat chez les vélocistes du territoire).

Concernant la différenciation de la prime en fonction des revenus, sur la base d'une aide Arche Agglo de 150 €, les ménages non imposables peuvent prétendre à la prime d'Etat qui leur permettrait d'obtenir 200 € en tout. Cela permet donc d'avoir une aide différente selon les revenus. D'autre part, d'autres aides, notamment du Département de l'Ardèche (200 € pour tous les ménages), existent et sont également à prendre en compte.

Concernant le fait de ne pas subventionner des vélos ayant un usage « loisirs », cela semble très complexe dans la mise en œuvre. Il est proposé de communiquer prioritairement auprès des entreprises, afin de privilégier les trajets domicile-travail. De plus, l'usage des vélos « utilitaires » étant très limité, et le coût assez élevé, il n'est pas proposé d'aide spécifique pour ces vélos.

En complément de l'aide, plusieurs actions de sensibilisation sont prévues, afin de favoriser les déplacements à vélo (ateliers réparation, conduite, challenge mobilité...). Le budget de 5000 € inclue ces actions.

Concernant les objectifs chiffrés, il est indiqué un objectif d'augmentation de la part modale du vélo (5 % contre 4 % aujourd'hui).

De plus, un plan vélo va être élaboré, afin d'améliorer les équipements et infrastructures dédiées au vélo (inclus dans l'action 2.1.2).

2.1.2 Poursuivre la mise en œuvre des actions du schéma des mobilités durables

Remarques :

Notre mouvement (Mieux Vivre à Tournon), a élaboré un plan vélo pour l'agglomération :

En voici le sommaire :

1. **Les enjeux**
 1. la pollution (air & bruit) 5-6
 2. l'enquête du SCOT Rovaltain 7-9
 3. pourquoi développer l'usage du vélo ? 10
 4. Les enjeux pour Tournon 11-12
 5. Les atouts de Tournon 13-14
 6. Les avis des Tournonnais 15
2. **Les axes prioritaires ;
liaison entre le centre ville et :**
 1. Les quartiers Sud Est (Goules – Luettes – Girondys) 17-36
 2. Les quartiers Sud Ouest 37-42
 3. Les quartiers Nord 43-45
 4. Les lycées 46-50
 5. Les parkings relais 51-55
 6. Exemples d'aménagements recommandés 56
3. **Les axes complémentaires**
 1. Les abords des établissements scolaires 58-62
 2. La piétonisation de certains espaces 63
 3. Axes complémentaires à Tournon 64-67
 4. Synthèse des sens uniques à Tournon 68-69
 5. Liaisons avec la Via Rhôna 71-74
 6. La connexion avec les autres communes
 1. Tain 76-78
 2. St Jean de Muzols 79
 7. Le vélo : un atout touristique
 1. La rive droite du Doux 81-83
 2. La Liaison voie bleue : le chaînon manquant 84
 3. Une promenade pour Tournon ? 85
 4. « balade » au départ de St Félicien 86

4. **Les actions complémentaires**
 1. la levée des obstacles 88-89
 2. l'accès aux copropriétés 90
 3. les parkings vélos
 1. parkings des immeubles 91
 2. programme Alvéole 92-93
 3. parkings publics 94-98
 4. l'assistance 99
 5. les réparations 100
 6. le développement de l'usage de vélos spécifiques 101
 7. le développement de l'auto-entrepreneuriat lié à l'usage du vélo 102
 8. les journées vélos 103
 9. la communication 104-105
 1. Et le train ?
 2. Comptage des vélos
 10. les arbres 106
 11. motiver les élèves 107
5. **L'impact des voies cyclables & piétonnes**
 1. Impact sur les commerces 109
 2. Premiers bilans sur Grenoble 110
6. **Perspectives futures**
 1. Un nouveau pont sur le Rhône ? 112-113
 2. Contournements de Tain / Tournon ? 114-115
7. **Le budget prévisionnel**
 1. Estimation 117
 2. Aides possibles 118
8. **Le pilotage du changement**
 1. Les OAP 120
 2. Le comité de pilotage 121
9. **Le planning**
 1. Par date 123-126
 2. Par projet 127-128
10. **Rêvons un peu ! 130**

Voici le lien pour en consulter la synthèse rapide sur quelques points prioritaires :

<https://youtu.be/HnDxFhOMr7A>

Jean-Claude Carelle, Conseiller Municipal Tournon Sur Rhône

Je n'ai pas trouvé le détail de ce schéma sur le site d'Arche Agglo, il est pourtant le document de référence de cette action. Allez-vous le mettre à la disponibilité des citoyens ?

La mobilité est un des éléments principaux sur lequel il faut agir pour limiter le réchauffement climatique. Le plan des mobilités durable doit donc forcément être ambitieux pour être sérieux.

Dans le document du PCAET détaillant cette proposition (p.21 et 22), il est mentionné la mise en place de transports collectifs en cœur d'agglomération. Or au vu de la taille du cœur d'agglomération, un réseau de transport en commun risque de ne capter que les usagers dits captifs. D'autant plus que le vélo semble bien plus pertinent (en terme de temps) pour le cœur de l'agglomération, quitte à y ajouter un système de transport à la demande pour celles et ceux ne pouvant faire de vélo ou marcher. Un réseau de transport en commun reliant les communes éloignées de l'agglo, tout en passant par le cœur de l'agglo, semble plus utile pour développer une alternative à la voiture sur le territoire. Exemple de liaison : Vion-Tournon-Mauves, Saint Félicien-Tournon-Tain-Mercurool...

De plus pour rendre attractif, le mode transport en commun, il faut lui donner un avantage en terme de temps au niveau du bouchon de Tain et Tournon (voie dédiée, feux liés à l'arrivée d'un bus ou car pour le laisser passer en priorité...).

Jeremy Deschaux, citoyen, Tournon sur Rhône

En lien avec le projet du territoire Drome Ardèche, le gaz vert issu de la méthanisation sera disponible en 2021 sur Etoile, Albon, Aubenas, Valence, Vaunaveys la Rochette.

Nos transporteurs, autocaristes régionaux, bus scolaires roulent déjà au gnv et demain au biogmv.

Cette notion semble importante pour l'inscrire dans les prochains appels d'offres.

Magali Bouteille, GRDF

Réponse :

ARCHE Agglo débute une étude pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable, qui précisera les besoins et actions en terme d'aménagements cyclables et de services. De plus, une étude sur la restructuration de l'offre en transports en commun sur l'agglo sera menée en 2021. Dans cette étude, la question des exigences vis-à-vis des transporteurs, notamment en matière environnementale, sera étudiée. Actuellement, les appels d'offres incluent déjà des critères en matière d'énergie décarbonnée dans les marchés de transports scolaires et collectifs. Ces critères seront réévalués en fonction de la performance écologique des énergies utilisées, ainsi que la faisabilité sur l'ensemble du territoire de l'agglo, en lien avec les projets de développement d'énergie renouvelable. Le Bio GNV pourra être développé, en corrélation avec d'autres énergies renouvelables.

2. 2 Soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires vertueuses

Remarques :

Je relève le manque d'une politique de baisse des émissions du secteur de l'agriculture, notamment le rôle bien documenté des ruminants. Il me semble que les collectivités peuvent jouer un grand rôle par ces biais suivants : tout d'abord via la réduction par ~2 des consommations de viande dans les cantines des collectivités, l'accompagnement technique et financier des éleveurs à des systèmes moins intensifs et/ou à des reconversions dans des systèmes de production de protéines végétales (viser division par ~2 du cheptel en 2050), la promotion de régimes moins carnivores auprès des citoyens. La difficile transition des élevages nécessite un soutien public clair à tous les niveaux.

Rémi Masquelier, citoyen

Nous représentons le collectif passerelle consommer autrement, anciennement coquelicots. Nous nous mobilisons sur différents sujets et notamment, depuis septembre, sur la restauration collective à Tournon sur Rhône. En effet, nous sommes en contact avec les élus

de Tournon afin de travailler ensemble sur la suppression de barquettes en plastique et favoriser le bio et le local dans les assiettes de nos enfants.

Dans ce sens, nous prenons connaissance du PCAET et notamment sur les actions concernant ce sujet. De façon générale, nous déplorons qu'après plusieurs concertations de citoyens sur différents ateliers, seules des démarches anecdotiques soient retenues. Le changement ne pourra se faire sans investissement humain et financier et si l'agglomération ne donne pas l'exemple d'une ambition dans ce sens-là, comment impulser l'élan dans les communes ?

Nous avons lu votre action « structurer la filière circuits courts et accompagner l'approvisionnement local de la restauration collective » et vos conditions de mode d'action « De nombreux producteurs déjà engagés dans des magasins, installation de nouveaux producteurs pour alimenter le marché ». Nous attirons votre attention sur le fait que des projets dans le même schéma qu'agri court seraient idéals au vu de la richesse de producteurs locaux en Ardèche/Drome du Nord. Nous entendons le fait que d'un point de vue logistique et financier au départ de ce type de projet est complexe. Cependant, la pérennité de ce type de projet permettrait d'enrichir notre tissu économique au niveau local, de soutenir nos producteurs et de créer des liens entre producteurs/consommateurs. C'est une perspective d'avenir nécessaire au vu des prochaines années difficiles que nous traverserons.

Autre possibilité qui peut être complémentaire à l'exemple d'agri court, l'agglo pourrait impulser les communes à être en régie agricole, pour celles qui en ont la possibilité. Pour exemple la ville de Mouans Sarthoux comptant 9701 habitants : « les repas sont composés **exclusivement d'aliments biologiques** (depuis le 1er janvier 2012) et majoritairement locaux. Les plats sont « **fait maison** » et préparés à partir de produits bruts dans les cuisines attenantes à chacune des trois écoles primaires. 85 % des légumes **proviennent de la régie agricole** du Domaine de Haute Combe. »

Collectif Passerelle Consommer Autrement

Il me semble qu'il manque un point : C'est la sensibilisation et l'aide au public à faire leur propre circuit court avec les jardins et les vergers en maintenant une biodiversité végétale... Jardins partagés, troc de graines, sauvegarde de variété locales, formation au jardinage....

Damien Gouy, citoyen

Réponse :

L'évolution de l'agriculture et l'alimentation comporte plusieurs volets, sur lesquels des changements de pratiques doivent être accompagnés :

- évolution des pratiques agricoles : les chambres d'agricultures proposent des formations et accompagnements, visant notamment à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et favoriser le stockage de carbone dans les sols et la biomasse agricoles (enherbement, non-labour...), voir action 1.1.3. De plus, plusieurs actions s'inscrivent dans le

cadre du plan de relance, et seront déclinées sur le territoire : "bons" pour réaliser des bilans carbone pour les jeunes agriculteurs, crédits d'impôts pour les exploitations labellisés HVE (Haute Valeur Environnementale), plantations de haies...

- évolution des cultures : les objectifs sont de renforcer la diversité pour l'approvisionnement local, et l'adaptation des cultures aux changements climatiques. L'étude menée par la chambre d'agriculture d'Ardèche (voir action 1.4.3) vise à apporter une vision prospective sur les évolutions des cultures face aux changements climatiques. Les résultats seront présentés aux agriculteurs, afin d'anticiper ces évolutions, et mettre en avant des cultures plus adaptés.

- évolution des pratiques alimentaires : ARCHE Agglo accompagne actuellement les cantines pour la mise en œuvre de la loi Egalim, et mène des actions de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation. Ces actions visent à promouvoir l'agriculture locale et de qualité dans l'alimentation, mais également à sensibiliser sur l'équilibre alimentaire, notamment en favorisant les protéines végétales. De plus, des formations jardinage sont proposés, et la volonté de développer les jardins partagés est également mentionnée dans la fiche action.

L'enjeu de cette démarche est d'articuler les transitions agricoles, et les transitions alimentaires, en prenant en compte l'impact des changements climatiques.

Arche Agglo, avec l'appui du Département de l'Ardèche, s'inscrit dans le contrat territorial de transition alimentaire et agricole (C2T2A), porté par ce dernier. L'objectif est d'anticiper et d'accompagner ces changements. L'agglo s'appuie aussi sur d'autres partenaires, notamment le Département de la Drôme qui porte une étude de structuration de l'approvisionnement local.

Il est proposé l'ajout d'une nouvelle fiche action concernant le Projet Alimentaire Territorial, pour répondre à ces enjeux (voir document FA 2.2.3)

2.3.2 : Mettre en place un guichet unique pour les aides à l'habitat et l'accompagnement à la rénovation (SPPEH)

Remarque :

Pour la rénovation énergétique, grdf propose des aides aux conversions fioul / gaz sur du matériel HPE (Haute Performance Energétique)

Magali Bouteille, GRDF

Réponse :

L'ensemble des aides existantes seront prises en compte dans l'accompagnement des ménages sur le financement des travaux de rénovations énergétiques. Nous pourrions donc relayer cette information auprès des ménages.

2.4.3 Sensibiliser la population à la problématique du radon**Remarque :**

En partenaire : rajouter associations locales qui ont déjà fait de la sensibilisation sur le sujet.
Exemple : Ecolocos sur le Pays de St Félicien
Damien Gouy, citoyen

Réponse :

Nous proposons d'ajouter l'association Ecolocos dans les partenaires de l'action.